

DOSSIER D'APPROBATION

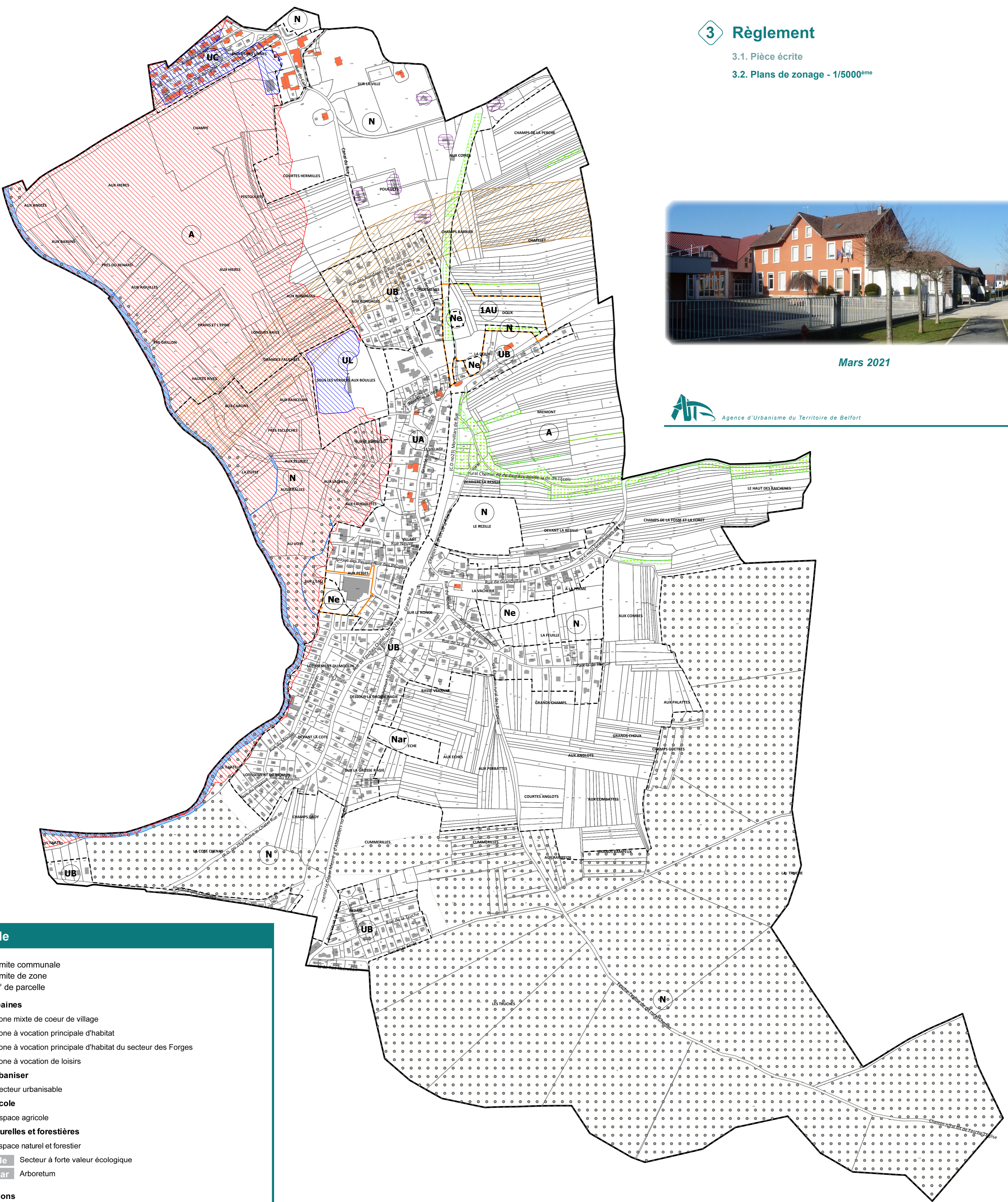
3 Règlement

- 3.1. Pièce écrite
- 3.2. Plans de zonage - 1/5000^{ème}



Mars 2021

AUT Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort



Légende

- Limite communale
- - - Limite de zone
- 136 N° de parcelle

Zones urbaines

- UA Zone mixte de coeur de village
- UB Zone à vocation principale d'habitat
- UC Zone à vocation principale d'habitat du secteur des Forges
- UL Zone à vocation de loisirs

Zone à urbaniser

- 1AU Secteur urbanisable

Zone agricole

- A Espace agricole

Zones naturelles et forestières

- N Espace naturel et forestier
- Ne Secteur à forte valeur écologique
- Nar Arboretum

Prescriptions

- Zones inondables classées "ROUGE" du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin de l'Allaine
- Zones inondables classées "BLEUE" du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin de l'Allaine
- Secteur avec limitations de la constructibilité pour des raisons de nuisances et de risque au titre de l'article R151-34 1° du Code de l'urbanisme
- Element du paysage à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Corridor écologique à préserver au titre de l'article R151-43 4° du Code de l'urbanisme
- Secteurs "d'Orientations d'Aménagement et de Programmation" (OAP)
- Limitation particulière d'implantation des constructions au titre de l'article L151-12 du Code de l'urbanisme
- Elements du patrimoine à protéger au titre de l'article R151-41 3° du Code de l'urbanisme